

Efficacité énergétique et consommation d'énergie primaire

-20%

En 2018, la consommation d'énergie primaire était de 14,6 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en Wallonie, soit une diminution de 20 % depuis 2005 (-17 % depuis 1990)

Evolution de la consommation d'énergie primaire en Wallonie et intensité énergétique de l'économie

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018
Consommation d'énergie primaire - en MTeP							
Wallonie	17,7	18,4	18,1	17,4	14,0	15,1	14,6
Bruxelles	2,0	2,0	2,1	2,1	1,8	1,8	1,8
Flandre	29,7	32,0	33,1	33,5	28,8	30,7	29,4
Belgique	48,2	52,4	51,6	54,1	46,1	49,1	46,8
EU-28	1 567,4	1 619,4	1 721,4	1 663,9	1 537,6	1562,4	1551,9
Evolution de la consommation d'énergie primaire - indices 2005 = 100							
Wallonie	97,7	101,2	100,0	96,2	77,2	83,2	80,2
Bruxelles	95,7	95,4	100,0	99,6	86,0	86,3	87,1
Flandre	89,8	96,7	100,0	101,3	86,9	92,7	88,9
Belgique	93,6	101,7	100,0	105,0	89,3	95,2	90,8
EU-28	91,1	94,1	100,0	96,7	89,3	90,8	90,2
Intensité énergétique de l'économie - keP par millier d'euros							
Wallonie	269,8	247,8	220,6	193,2	150,7	155,8	148,0
Bruxelles	35,2	30,6	28,8	27,9	23,4	23,3	23,2
Flandre	217,3	203,3	193,9	180,5	146,1	147,2	140,5
Belgique	189,3	180,3	163,0	156,9	129,7	132,9	126,1
EU-28	158,4	141,5	137,0	126,3	110,4	107,9	105,0

Sources : Eurostat et bilans énergétiques régionaux (VMM pour la Flandre, SPW Territoire Logement Patrimoine Energie pour la Wallonie, Bruxelles environnement pour Bruxelles) ; Calculs : IWEPS

Dans le cadre de l'« objectif d'efficacité énergétique européen », la Belgique s'est engagée à réduire sa consommation d'énergie primaire de 18 % par rapport aux projections à l'horizon 2020. La consommation d'énergie primaire, soit celle qui entre principalement dans le processus de transformation destiné à rendre l'énergie utilisable, est en baisse en Wallonie en 2018 (-3,7 %, tendance similaire au niveau national -4 %). Cette tendance résulte d'éléments allant en sens divers, à savoir : une baisse de la consommation du secteur industriel, une légère progression de la consommation du secteur domestique, l'augmentation de la consommation des transports et une hausse de la production totale des centrales électriques hors électricité primaire et centre de pompage à accumulation. Cette évolution traduite par vecteur énergétique est la conséquence d'une baisse de la consommation de combustibles nucléaires, de la stabilisation de la consommation de gaz naturel et d'une hausse de la consommation des produits et carburants pétroliers ainsi qu'un solde exportateur d'électricité en baisse (SPW TLPE). Sur la période 2005-2018, la baisse de la consommation énergétique est relativement plus importante en Wallonie (-20 %) qu'en Belgique (-9 %). Pour mesurer les besoins énergétiques d'une économie, on calcule les unités d'énergie nécessaires pour produire une unité de PIB soit l'intensité énergétique (approximation de l'efficacité énergétique). Compte tenu de l'évolution de l'activité économique wallonne, l'intensité énergétique a décru en Wallonie depuis 2005. La Wallonie reste relativement « gourmande » en matière énergétique, en raison notamment de la structure de son tissu industriel (et ce malgré les gains d'efficacité dans celui-ci et la chute de l'activité sidérurgique depuis 2009) et de la baisse de production d'électricité d'origine nucléaire. En effet, le résultat wallon est de 148 keP (kilo équivalent-pétrole) par milliers d'euros soit davantage que la moyenne belge (17 % plus élevée) ou européenne (41 % plus élevée).

Efficacité énergétique et consommation d'énergie primaire

Les compétences en matière de politique de l'énergie et du climat sont réparties entre l'État fédéral et les trois Régions. La Wallonie participe conjointement avec les autres entités fédérées (objectifs climat-énergie 2020 et opportunités y afférentes, accord de coopération du 12/07/2018) à l'engagement de réduction de 18 % de la consommation d'énergie primaire de la Belgique par rapport aux projections à l'horizon 2020. Avec 46,8 Mtep en 2018 (en baisse par rapport aux 49,1 Mtep en 2017), la consommation d'énergie primaire se situe 3,1 Mtep au-dessus de l'objectif indicatif « efficacité énergétique » belge de 43,7 Mtep en 2020 (1 483 Mtep pour EU-28).

La Belgique a transmis en 2019 à la Commission européenne son Plan national énergie-climat (PNEC) visant les objectifs et politiques belges (et ses entités) relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES, secteurs non ETS), aux sources d'énergie renouvelables et à l'efficacité énergétique en 2030. La contribution wallonne définitive à ce plan a été approuvée en décembre 2019. Un travail d'actualisation des objectifs et des mesures est depuis en cours en vue de répondre aux engagements de la Déclaration de Politique Régionale et de la Stratégie Long Terme 2050, qui prévoient, dans le cadre de l'objectif de neutralité carbone au plus tard en 2050 (dont une réduction de 95 % des émissions de GES par rapport à 1990), une réduction de -55 % des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990. S'en suivra un large processus de consultation afin d'obtenir l'adoption d'un nouveau Plan Air Climat Énergie en 2021.

Définitions et sources

La consommation d'énergie primaire est mesurée par la consommation intérieure brute énergétique en millions de tonnes équivalent-pétrole (Mtep). Cette consommation exclut l'usage non-énergétique des produits énergétiques (par exemple, le gaz naturel utilisé non pas pour la combustion mais pour la production de produits chimiques).

La consommation intérieure brute totale comprend la consommation des utilisateurs finaux (industrie, tertiaire, logement, transports et usages non énergétiques) et la consommation du secteur de la transformation d'énergie (centrales électriques, cokeries, raffineries, etc.) ainsi que les pertes de distribution et de transformation.

L'objectif de la Stratégie européenne a été fixé en pourcentage d'économies par rapport à une situation projetée de référence pour 2020 (-20 % pour l'EU-28). Cette consommation-cible peut être exprimée en indice par rapport à la valeur de 2005 (l'objectif se traduisant alors en 86,5 points pour l'EU-28) afin d'observer les évolutions.

L'intensité énergétique rapporte la consommation d'énergie à l'activité économique avec au numérateur la consommation intérieure brute énergétique (y compris les usages non-énergétiques) tandis qu'au dénominateur, figure le PIB en volume, exprimé en euros chaînés (année de référence 2015).

kep : kilo équivalent-pétrole.

Mtep : Millions de tonnes équivalent-pétrole, unité normalisée de mesure du pouvoir calorifique.

Sources : Eurostat ; Bilans énergétiques régionaux (VMM pour la Flandre, SPW Territoire Logement Patrimoine Énergie pour la Wallonie, Bruxelles environnement pour Bruxelles) ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Les données énergétiques privilégiées sont celles publiées dans le cadre des bilans énergétiques régionaux et celles publiées par Eurostat pour la Belgique et l'Europe dans un souci de comparabilité européenne.

La référence pour le choix des données à privilégier et la manière d'estimer les indicateurs est la Directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, modifiant les directives 2009/125/CE et 2010/30/UE et abrogeant les directives 2004/8/CE et 2006/32/CE

(<http://data.europa.eu/eli/dir/2012/27/oj>).

La consommation intérieure brute d'un pays dépend, dans une large mesure, de la structure de son système énergétique, des ressources naturelles disponibles pour la production d'énergie primaire, ainsi que de la structure et du niveau de développement de son économie (la consommation d'énergie est généralement moindre en cas de récession économique). Cela vaut non seulement pour les combustibles traditionnels et le nucléaire, mais également pour les sources d'énergie renouvelables (Eurostat energy statistics).

L'intensité énergétique est l'un des indicateurs permettant de mesurer les besoins énergétiques d'une économie. Il est souvent utilisé comme une approximation de l'efficacité énergétique (https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Energy_intensity).

Pour en savoir plus :

Le portail Énergie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

Personne de contact : **Julien Juprelle** (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2022**